

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du mardi 12 mai 2009

### Présents :

F.Dalongeville, P. Bellonnet, V. Joly, P. Lamoureux,  
D. Herbain, L. Desmet, , F. Meunier, Laurence Cohen-Carraud.

Excusés : A. Szlachta, S. Derriche, J-P Nuyttens,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/05/2009

### 1.Eglise : devis diagnostic

Le maire indique qu'il souhaite relancer le programme de restauration de l'église. Après les travaux d'entretien sommaire réalisés il y a deux ans, il s'agit à présent d'établir un diagnostic sur l'état général du bâtiment. Cette étude doit être effectuée par un architecte agréé spécialisé dans la gestion des édifices culturels. Le maire indique que le conseil général a déjà donné un accord de principe à la réalisation de cette étude dont le montant est de 4 450 euros. Ce devis est cofinancé par le conseil général à hauteur de 70%, une fois les travaux engagés. Dans un premier temps, l'Association de Sauvegarde de l'Eglise participera à ce financement.

### 2.Délibération CLEA

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission Locale de l'eau nous demande de délibérer pour nommer un délégué au Sage de l'Automne. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de nommer Mr DALONGEVILLE titulaire et Mr DESMET comme suppléant.

⋮

### 3. Acquisition immobilière : Convention de portage EPFLO

Le maire explique au conseil les dernières modalités à accomplir afin de définitivement acter l'acquisition du presbytère par la commune. Il lit le courrier que lui a adressé le président du conseil général dans lequel ce dernier confirme son avis favorable à la signature d'une convention de portage. Le maire se félicite de cette décision.

Vu l'exposé de Mr le Maire au Conseil Municipal concernant ce dossier, le conseil Municipal après en avoir délibéré (8 voix pour et une abstention de Laurent Desmet) :

- Approuve le projet de développer en lien avec l'OPH dénommée « OPAC de l'Oise » sur le site de l'ancien Presbytère (parcelle cadastrée F n°247 d'une superficie d'environ 395 m<sup>2</sup>), une opération qui comporterait trois logements locatifs sociaux et un local associatif.

- Sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise ( EPFLO) pour le portage foncier de ce bien dans l'attente de son affectation.

- Autorise l'EPFLO à se substituer à la commune dans la réitération de la promesse de vente qu'elle a conclue en date du 09/07/2009 avec l'association diocésaine de Beauvais)

- Autorise Mr le Maire à signer avec l'EPFLO la convention de portage d'une durée de 5 ans afférent à ce dossier et engageant la Commune ou le bailleur s'y substituant à mettre en œuvre ce programme et à racheter le bien au terme de la durée du portage foncier.

#### **4. École rurale numérique**

Fabrice Dalongeville indique que l'État va consacrer 50 millions d'euros à l'équipement numérique des écoles rurales, dans le cadre du Plan de relance. Cette importante dotation permettra d'équiper 5 000 écoles de communes de moins de 2 000 habitants, d'un outil pédagogique devenu aujourd'hui de première nécessité et que les petites communes n'ont pas toujours les moyens de financer. En effet, pour un investissement total de 14 000 euros environ, seuls 20% de la somme sont affectés aux communes, soit un peu plus de 2 000 euros. C'est une belle avancée contre la fracture numérique dans les territoires. Fabrice Dalongeville a donc proposé aux communes du Sivos de postuler auprès de l'Inspection Académique pour bénéficier du programme, ce qui a été accepté.

#### **5. Bilan Fête de l'eau**

Le maire fait un rapide compte rendu de la première Fête de l'eau. De l'avis des participants, cette première manifestation organisée dans le cadre de la semaine du Développement durable a été une réussite. Des points positifs sont à relever mais aussi quelques points négatifs. Concernant les points négatifs, le maire regrette vivement qu'un certain nombre de conseillers municipaux ne se sentent pas plus concernés par cette question comme d'ailleurs une partie importante de la population. Le maire indique que cette manifestation a pour objectif central de sensibiliser un certain nombre d'acteurs comme l'Agence de l'eau, la Préfecture, etc. quant à l'urgence de régler la question de l'assainissement à Auger si l'on souhaite protéger entièrement la ressource en eau. Le maire remercie ensuite les élus qui ont participé à cette première, le comité des fêtes, les bénévoles, les sponsors (Syndicat des eaux d'Auger et la Saur), l'Agence de l'eau, le CNRS, les agences de l'eau Sud Ouest, la classe maternelle de Fresnoy, l'Unicef, etc. Le maire remercie également tout particulièrement le premier parrain de la fête, Kofi Yamgnane, le Président de la Fondation pour l'Intégration Républicaine. Enfin, le maire indique au conseil que l'opération « une motopompe pour le Togo » a permis déjà de réunir environ 1 400 euros. Cette opération est maintenue jusqu'au 14 juillet prochain.

## **6.Délibération nommant un correspondant Défense auprès de la Préfecture**

Après en avoir délibéré le conseil décide de nommer Patrick LAMOUREUX

## **7.Délibération pour City Stade**

Le maire indique au conseil qu'il souhaite que la commune prenne une délibération pour l'autoriser à déposer un dossier pour faire acte de candidature auprès du conseil général afin d'obtenir un City Stade. Pour information, un City Stade est un terrain de sport multiactivités. Le conseil accepte le projet du maire.

## **8. Questions diverses**

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la commune a été retenue par le Conseil Général pour participer au festival Tour de chant. Il indique au conseil que cette manifestation se déroulera le 19 juin au soir avec pour artistes : « PEIO » ainsi que « Bertrand et le Live des rues ». Fabrice Dalongeville ajoute que le 20 juin aura lieu à Auger la fête des écoles.

Monsieur le maire propose d'inscrire la commune aux concours des villages fleuris, il remet le dossier à Mr Herbain qui sera en charge de ce projet.

Monsieur le maire indique au conseil que la communauté de Valois est en train de travailler sur la mise en place d'un SCOT.

Pascal BELLONNET indique au Conseil qu'il s'est renseigné concernant la mise en vente du terrain sur l'ancienne voie de chemin de fer et informe le Conseil que la commune n'est pas dans l'obligation de passer une annonce.

Laurence COHEN CARRAUD demande à Monsieur le Maire la date de la Fête des voisins, après vérification la date est le mardi 26 mai.

Laurent DESMET demande quand la commune compte procéder à l'enlèvement de terre sur la parcelle de Mr DECKEQUER;

Il fait remarquer que la place réservée aux handicapés sur la place de l'Église est souvent utilisée. Il trouve ça navrant et il demande qu'un mot soit mis sur les voitures en stationnement. Voire même un PV si besoin.

Daniel HERBAIN demande au Conseil si les problèmes d'odeur à la cantine vont être réglés. Mr le Maire indique qu'une visite de contrôle du Cabinet ARVAL a eu lieu cette semaine et que nous sommes en attente d'une réponse.

Le maire lève la séance du conseil municipal à 21h47

Le Maire, F.DALONGEVILLE